

Réunion Ordinaire du Conseil Municipal

Du lundi 26 Janvier 2009

Convocation en date du 16/01/2009

Sous la présidence de Monsieur Jacques BOURDON, Maire

Secrétaire de Séance : M. PRUVOST Raphaël

Le quorum étant atteint, la séance débute par la lecture du précédent compte rendu.

1/ CAE

Monsieur le Maire expose que les 4 contrats en CAE prennent fin. Il serait nécessaire de procéder au remplacement d'au moins 3 CAE. Une personne pour le nettoyage des écoles, la garderie et la cantine, une pour le nettoyage général et une pour la voirie. Ces personnes en contrat travailleront à raison de 20 heures hebdomadaires. Contrat de 6 mois renouvelable 2 fois, durée maximum 18 mois.

A l'unanimité le conseil donne son accord pour la création de 3 contrats en CAE.

2/ Location de la salle d'Upen

Suite à un cas qui a posé problème quant à une location pour un week-end, le conseil décide d'ajouter de nouvelles tarifications. Possibilité de louer la salle :

- à la ½ journée pour 30 € (Delettois et extérieur)
- pour 2 jours consécutifs :
 - 100 € pour les delettois
 - 120 € pour les extérieurs.

3/ Concession au cimetière

Monsieur le maire expose le cas d'une personne ayant hérité d'une concession et demande à la céder à la commune.

Le conseil municipal donne son accord pour rembourser la concession à hauteur de 13€72 qui équivaut à la transaction de l'époque 90 Francs.

4/ Échange d'un terrain Rue Pauchet

Une parcelle de 4 terrains appartenant à M. Bauduin va être viabilisée. Pour un tracé rectiligne de la chaussée, le Conseil municipal donne son accord sur un échange réciproque de parcelles avec accord à l'amiable.

5/ Divers

- M. Le Maire expose à l'assemblée le problème rencontré pour la mise en place du service d'accueil des élèves du groupe scolaire en cas de grève. Après consultation, aucun accueil n'étant possible, le groupe scolaire sera fermé pour la grève du jeudi 29 janvier.
- M. Massez regrette la non parution du mot de l'opposition dans le bulletin municipal. M. Le Maire rappelle qu'il a décidé de ne pas faire paraître cet article dans le bulletin qui ne s'avère pas être un bulletin de revendications mais donne son accord pour une impression de l'article de la minorité municipale avec la photocopieuse de la mairie, article qui sera distribué par les conseillers concernés.

A 20h30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée